ÉTUDE DE CAS
PRISE DE DÉCISION ÉTHIQUE

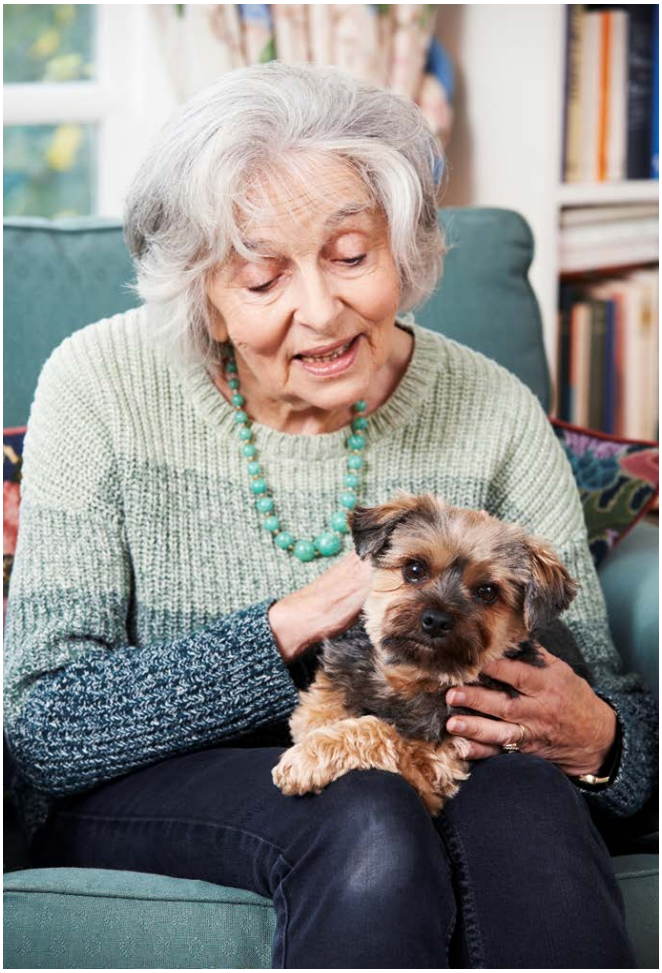

Mme Pelletier est une femme active de 87 ans qui s'est cassé la hanche en promenant son chien dans les rues glissantes. Après son hospitalisation pour réparer sa hanche, Mme Pelletier refuse d'aller dans un établissement de soins et demande à retourne chez elle. Elle obtient son congé pour rentrer chez elle, et sa coordonnatrice de cas, l'II Rose Pinet, lui organise des services de soins à domicile.

Mme Pelletier reçoit donc des services de soins à domicile, qui comprennent des séances de thérapie physique, une aide hebdomadaire pour les travaux ménagers et une aide quotidienne pour ses soins personnels d'une agence de soins à domicile. Le fils de Mme Pelletier et sa famille, qui habitent dans une ville voisine à une heure et demie de route, participent à l'organisation de ses soins. Elle est de retour à la maison depuis deux semaines et continue à avoir de la difficulté à se déplacer. Elle passe la majeure partie de son temps assise dans son fauteuil avec son chien à ses pieds. La voisine de 12 ans se charge de promener son chien tous les jours.

Il est 19 h un vendredi soir. Marie Roy, la préposée aux soins personnels, se rend chez Mme Pelletier pour l'aider à faire sa toilette, à se mettre au lit et à faire ses exercices d'amplitude. Marie Roy est une employée occasionnelle avec peu d'expérience qui n'a jamais rencontré cette cliente auparavant, et on lui a dit de faire uniquement ce à quoi la cliente consentait.

Mme Pelletier est en train de regarder une de ses émissions préférées à la télévision, et elle refuse de se mettre au lit. Elle dit qu'elle le fera elle-même. Marie tente de convaincre Mme Pelletier d'accepter les soins, mais finalement, elle part en la laissant assise dans son fauteuil.

Marie appelle Rose Pinet pour l'informer que malgré tous ses efforts pour tenter de convaincre Mme Pelletier d'accepter les soins, elle a dû la laisser assise dans son fauteuil devant la télévision, car elle refusait de se mettre au lit. Hélène dit également à Rose qu'elle n'est plus chez Mme Pelletier et qu'elle est rendue chez un autre client.

Rose Pinet reconnaît qu'elle se trouve devant un dilemme éthique. Mme Pelletier a refusé l'aide offerte pour se préparer à aller se coucher, et elle est maintenant seule et assise dans son fauteuil avec son chien

à ses côtés. Rose sait que Mme Pelletier a beaucoup de difficulté à bouger, et elle s'inquiète de sa capacité à se mettre au lit toute seule, en plus des problèmes qui pourraient survenir si elle reste dans son fauteuil toute la nuit. Rose se demande quoi faire dans la situation.

QUE DEVRAIT FAIRE ROSE?

La prise de décision éthique n'est pas une chose facile à faire, et la situation n'est pas toujours claire et nette. Il faut donc aborder de telles décisions avec ouverture d'esprit. Devant un dilemme éthique, l'infirmière immatriculée (II) peut aborder la situation de différentes manières. Elle peut choisir de s'inspirer des valeurs éthiques et des énoncés de responsabilités déontologiques contenues dans le *Code de déontologie des infirmières et infirmiers autorisés* de 2017. Sinon, elle peut aborder la question en appliquant les principes éthiques à la résolution du problème. Ou encore, elle peut utiliser des modèles éthiques pour remédier au problème, ou une combinaison d'approches. Certains modèles seront plus utiles ou significatifs que d'autres selon le milieu dans lequel l'II travaille. Il n'y a pas de bonne façon ou de façon préférable d'aborder les questions d'éthique; chaque II doit plutôt décider de l'approche qui fonctionne le mieux dans les circonstances, accepter les difficultés de l'élaboration d'un système de valeurs et assumer la responsabilité de ses actes.

ROSE SE SERT DU CODE DE DÉONTOLOGIE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUTORISÉS POUR RÉSOUDRE LA SITUATION

Rose passe en revue le Code et ses sept valeurs. Elle reconnaît que les valeurs sont liées et se chevauchent, et elle se rend compte aussi que les valeurs et les énoncés de responsabilités déontologiques sont universels dans tous les domaines d'exercice de la profession infirmière et tous les milieux d'exercice. Elle prend donc le temps de réfléchir pour voir comment ces valeurs s'appliquent à son dilemme. Elle constate que certaines valeurs s'appliquent directement au cas de Mme Pelletier, alors que la pertinence des autres est périphérique.

ROSE AGIT APRÈS AVOIR RÉFLÉCHI

Peu importe la méthode que Rose choisit pour explorer les questions éthiques que présente la situation de Mme Pelletier, elle reconnaît qu'en tant qu'II, elle est la personne appropriée pour entamer un dialogue avec Mme Pelletier et Marie. Elle les aborde, et toutes trois collaborent pour explorer, remettre en question et comprendre tous les aspects de la situation. C'est par ce processus que la suite des choses devient claire.

Nos études de cas sont des ressources pédagogiques fictives. Bien que nous tentions de préparer des scénarios qui sont le plus réalistes possible, toute ressemblance avec des personnes ou des événements réels est une coïncidence. Nous remercions le College & Association of Registered Nurses of Alberta de nous avoir accordé la permission d'adapter son étude de cas.

RESSOURCES

Code de déontologie des infirmières et infirmiers